



Ville d'HAZEBROUCK
Direction Générale des Services

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le deux juillet 2009 à dix neuf heures à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire, Vice-Président du Conseil Général,
 M. TIBERGHIEU, Mme POLNECQ, M. ROUSSEZ, M. GAUJON, Mme HARROUS,
 Mme VEIT-TORREZ, Mme GOBLET, M. WILLAEY, M. LABITTE, **Adjoints,**

MM. DUVAL, DELATTRE, Mme SCHRICKE, MM. BRAHIMI, DECLERCK,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. DUQUESNE, Mme VERSTAVEL, Mme BOUTEZ, Mme BEURAERT,
 Mme CATRYCKE, Mme LARRIDON, Mme FAIVRE-DARROMAN,
 M. DEBAECKER, M. PETITPREZ, Mme CADART, M. MAERTEN,
 Mme DEPELCHIN, M. DUSSART,
Conseillers Municipaux,

Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. DECOOPMAN	ayant donné pouvoir à	M. ALLOSSERY
Melle DEBAL	ayant donné pouvoir à	M. GAUJON
Mme LHERBIER	ayant donné pouvoir à	Mme POLNECQ
M. BRUNEL	ayant donné pouvoir à	Mme VEIT TORREZ
M. WATTENNE	ayant donné pouvoir à	Mme CADART.

ABSENTES :

Mme HERAULT,
 Mme LEGROIS.

Monsieur DECLERCK été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant au Conseil Municipal l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 Mars 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite quelques sujets d'actualité, souhaitant évoquer en premier lieu, devant le Conseil Municipal, la situation des salariés de la S.A.S. COLAERT de STEENBECQUE dont la liquidation judiciaire a été prononcée le 23 Juin.

Monsieur le Maire s'est rendu à STEENBECQUE la semaine dernière avec Madame Françoise POLNECQ pour témoigner aux salariés sa solidarité ; Il fera tout ce qui est en ses possibilités pour accompagner les salariés dans leurs revendications.

Le Lundi 29 Juin, à l'issue de la manifestation, une importante délégation des salariés ainsi que des élus locaux a été reçue par Monsieur le Maire en Mairie, ayant pris contact avec Monsieur Daniel PERCHERON, Président du Conseil Régional pour que la Région soit représentée lors de cette rencontre. De ce fait, trois techniciens ont présenté les grands axes des dispositifs Région mobilisables.

Tout disposé à apporter son aide à la cellule de reclassement, Monsieur le Maire indique que celle-ci pourra compter sur la collaboration des Services de la Ville d'HAZEBROUCK afin d'optimiser les démarches ; l'Agence de Développement Economique récemment installée pouvant elle aussi apporter sa contribution non négligeable, notamment par le biais de son Groupe de Travail « Emploi ».

L'Agence de Développement Economique a déjà été mobilisée pour une autre entreprise Hazebrouckoise qui pourrait voir ses obligations sociales facilitées par le travail de cette agence ; c'est malheureusement un contexte extrêmement difficile et une situation de l'emploi particulièrement sensible en Flandre Intérieure qui démontrent la pertinence de la mise en place de cette agence, constituant un atout majeur lorsque la reprise interviendra, donnant un nouvel exemple de l'absolue nécessité, pour notre territoire, de trouver enfin une structuration, un mode d'organisation et de gouvernance qui lui permettent de faire face à de telles situations. Sur ce type d'événement malheureux, la réflexion doit être portée bien au-delà des frontières de la commune. C'est vrai pour Hazebrouck mais c'est vrai également pour ses voisines.

Monsieur le Maire évoque ensuite les travaux pour la création d'une nouvelle forme d'intercommunalité, mieux adaptée, même si le territoire retenu ne sera pas aussi étendu que ce qui était pressenti au départ.

Certaines communes se sont déjà prononcées pour, d'autres contre. Puisque la barre de 50 000 habitants sera probablement atteinte, pourquoi priver plus longtemps le territoire d'une Communauté d'Agglomération ? Monsieur le Maire reste persuadé que d'autres communes réticentes aujourd'hui la rejoindront un jour ou l'autre car il existe plus de questionnements que de réels arguments concernant les hésitations.

Monsieur le Maire souligne la position repliée de la Ville d'HAZEBROUCK sur elle-même adoptée pendant de longues années. De sa position auto suffisante, sont nées d'autres intercommunalités. Elles existent, même si leurs moyens d'actions sont très limitées, relevant le fait que ceux qui réclamaient une communauté d'agglomération depuis des années semblent aujourd'hui soudainement plus frileux. Pour certains élus, il faudrait savoir à l'avance la composition de la Communauté d'Agglomération pour avoir envie d'en faire partie.

Le travail est donc mené avec celles et ceux qui préfèrent décider eux-mêmes de leur destin plutôt que d'attendre d'y être contraints par d'autres. Ce travail sera fait dans l'intérêt d'HAZEBROUCK et de toutes les communes voisines, en ayant pour objectif un développement économique efficace dans un territoire structuré et préservé avec des services adaptés sur un échelon pertinent.

Monsieur le Maire reste persuadé que la Communauté d'Agglomération verra le jour et cite, pour preuve, un extrait des propos du nouveau Ministre de l'Intérieur, Monsieur Brice HORTEFEUX (Revue Maire Info du 1^{er} juillet).

Monsieur le Maire évoque ensuite l'avancée des projets d'aménagement votés par la Municipalité, il y a quelques semaines, les réalisations ne pouvant démarrer que lorsque les dossiers sont ficelés très précisément afin de pouvoir bénéficier d'un maximum de subventions :

- les travaux du terrain synthétique qui ont démarré étant donné les réponses positives aux demandes de subventions,

- le programme de réfection des voiries,

- les travaux d'aménagement de l'ancienne Banque de France devant accueillir les services du C.C.A.S.,

- le remplacement de la conduite d'eau de la rue de Saint Venant à Morbecque,

- les Maisons à Vivre, chantier réceptionné le 1^{er} juillet.

Monsieur le Maire n'a pas voulu oublier les manifestations d'envergure organisées par la Ville d'HAZEBROUCK, malgré le climat tendu de ces dernières semaines : les 4 Jours de DUNKERQUE, la Fête du Sport, la Fête de la Musique et toutes les manifestations de cette fin d'année scolaire, donnant à la Ville une excellente image dont il se félicite.

Le capital culturel, sportif et festif de la collectivité appartient bien évidemment à tous. Il est d'autant plus important aux yeux de ceux dont le capital personnel peut-être mis à mal en ces temps de crise. Heureusement, chacun s'accorde à le dire, HAZEBROUCK est une ville qui bouge.

Puis passant à l'Ordre du Jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. - **Après que Monsieur le Maire ait proclamé Monsieur Paul Marie WATTENNE, Conseiller Municipal, en remplacement de Monsieur Dominique CRINQUETTE, démissionnaire d'Office,**

REMPLECE, Monsieur Dominique CRINQUETTE :

- par Madame Catherine DEPELCHIN au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

- par Monsieur Michel MAERTEN, en qualité de titulaire au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel des Monts de Flandre et par Monsieur Paul Marie WATTENNE en qualité de suppléant,

- par Madame Odile LEGROIS au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale de Flandre Intérieure,

- par Monsieur Gérard DUSSART au sein de l'Assemblée Générale du Pays Cœur de Flandre,

- par Monsieur Francis PETITPREZ au sein de la Commission Développement Economique de la Ville d'HAZEBROUCK,

- par Monsieur Paul Marie WATTENNE au sein de la Commission Administrative de la Fondation WAREIN,

2. - **DESIGNE,** les Membres de droit qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais (Membres du Conseil Municipal : Serge GAUJON, Martine GOBLET, Sandrine FAIVRE-DARROMAN, Marie-Pierre VERSTAVEL, Pascale LARRIDON, Anne CADART ; Membres hors Conseil : Hakim CHAFCHAF, Joseph CARPENTIER, Bernard MONNIER),

3. - **A PROCEDE au vote à bulletins secrets,** concernant l'adhésion de la Ville d'HAZEBROUCK à une Communauté de Communes élargie, étape indispensable à la création d'une Communauté d'Agglomération dont la ville centre serait HAZEBROUCK et qui comprendrait une majorité de communes rurales (le Conseil Municipal ayant émis un avis favorable par 27 voix, 0 voix contre, 6 abstentions),

4. - **APPORTE** des précisions complémentaires quant aux modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps,

5. - **FORMALISE,** après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, les mises à disposition de personnel communal à la Régie des Eaux et au Service Assainissement, sous forme de conventions,

6. - **PROCEDE,** à la création de deux postes d'ingénieur et d'un poste d'éducateur de jeunes enfants et **MODIFIE** le tableau des effectifs 2009 de la Ville d'HAZEBROUCK,

7. - STATUE FAVORABLEMENT sur la délégation accordée à l'Office de Tourisme du Pays d'HAZEBROUCK, telle que définie dans la convention d'objectifs et **SOLLICITE** le classement de l'Office de Tourisme en catégorie une étoile conformément au décret ministériel n° 98-1161 du 16/12/1998,

8. - APPROUVE, le projet « WESTHOEK SANS FRONTIERES/WESTHOEK ZONDER GRENZEN » proposé au financement du programme INTERREG IV, opportunité pour le développement de l'Office de Tourisme du Pays d'HAZEBROUCK,

9. - DONNE SON ACCORD pour la passation d'un avenant n° 2 au marché conclu pour les travaux de restauration de deux Retables à l'Eglise Saint-Eloi,

10. - DECIDE, la modification des travaux d'accessibilité des locaux destinés aux services du C.C.A.S., 5, rue Donckèle à HAZEBROUCK et **AUTORISE** la demande de financement auprès du Conseil Général du Nord,

11. - DECIDE, l'ouverture de la Halte Garderie le lundi après-midi et le mercredi matin dans les locaux rue Donckèle, porte la durée minimum d'une séance de 2h50 à 3h00 et **MODIFIE** le Règlement Intérieur,

12. - MODIFIE, le Règlement Intérieur de la Crèche Familiale Les Petits Pas, étant donné la décision de recrutement d'un éducateur de jeunes enfants à temps partiel et en raison de la nécessité d'améliorer le taux d'occupation théorique pour répondre aux exigences du contrat Enfance Jeunesse,

13. - DONNE UN AVIS FAVORABLE, à la mise en révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, considérant l'intérêt public que représente la construction d'un éco quartier dans une zone vouée à l'habitation, en accord avec le Grenelle de l'Environnement,

14. - PRESCRIT, la révision du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123.1 et suivants et R 123.1 et suivants du Code de l'Urbanisme, pour son actualisation en raison de l'évolution de l'urbanisme en matière de développement durable, de la mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale et le Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux, la mise en adéquation avec le Grenelle de l'Environnement et l'ouverture de zones permettant l'accueil d'activités économiques,

15. - ENTERINE, les dispositions prises au titre des Pouvoirs de Police du Maire, pour le Règlement d'Occupation du Domaine Public, en application de l'article L 2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

16. - AUTORISE, la cession d'une partie de la parcelle cadastrée sous la section D.H. n° 30 pour 189 m2, située rue Emile Podvin à HAZEBROUCK, au profit de la S.C.I. MARGO THEO,

17. - AUTORISE, le déclassement du domaine public d'un espace vert situé rue de la Pépinière et la cession d'une parcelle de terrain cadastrée sous la section C.E. pour 114 m2 au profit de Mr et Mme DETURCK,

18. - PROCEDE au classement dans le domaine public communal des espaces verts situés rue du Rivage et **DETERMINE** le nouvel alignement défini par les textes à la limite entre le domaine public et le domaine privé,

19. - PROCEDE, au classement d'office du parking situé rue de Queux de Saint-Hilaire dans le domaine public communal, en application de l'article L 2111.3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

20. - ADOPTE, la suppression des concessions à perpétuité dans les différents cimetières de la Ville d'HAZEBROUCK et la vente de ces concessions à compter du 1^{er} août 2009, **RAMENE** la durée des concessions futures à 50 ans (sachant que toutes les concessions sont indéfiniment renouvelables),

21. - ACCORTE, la suppression des demandes de réduction de corps,

22. - ACCORDE, au Comité d'œuvres Sociales une subvention de fonctionnement d'un montant de 20,00 € par agent, au titre de l'exercice 2009, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement,

23. - APPROUVE, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n°1 concernant la Régie Municipale des Eaux,

24. - APPROUVE, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n° 1 concernant le Service Assainissement,

25. - FIXE, les tarifs applicables du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010, pour l'Ecole de Musique, l'Ecole de Dessin, la Bibliothèque, la Piscine, l'accueil périscolaire et les péricentres aérés,

26. - APPROUVE, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n° 1 concernant la Ville d'HAZEBROUCK,

27. - A PRIS CONNAISSANCE de l'utilisation 2008 de la Dotation de Solidarité Urbaine,

28. - FIXE le prix des Maisons à Vivre à 145 000 €, déclenche une majoration du prêt à taux zéro et sollicite les subventions auprès du Représentant de l'Etat (Ministère du Logement) en application du décret n° 2009-577 du 20 mai 2009, autorise la signature de toutes les pièces afférentes à cette opération,

29. - ACCORDE, la garantie communale pour quatre emprunts qui seront contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la S.A. d'H.L.M. ICF NORD EST de PARIS, destinés à financer la construction de 21 logements individuels, Cité des Cheminots à HAZEBROUCK,

30. - ACCORDE, la garantie communale pour un emprunt qui sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la société HABITAT 62/59 PICARDIE de COQUELLES, destiné à financer la construction d'une résidence de 43 logements adaptés pour personnes âgées, rue du Rivage à HAZEBROUCK,

31. - ATTRIBUE des subventions complémentaires au titre de l'exercice 2009 pour sept associations ayant sollicité la Ville d'HAZEBROUCK depuis le début de l'année 2009,

REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES

32(1). - Les fonds provenant de la cession, de la part Fondation WAREIN, d'un immeuble situé à CAESTRE, rue Verte, de la cession d'une parcelle de terrain à l'Hoflandt Straete à la société MORIN FRERES de LOUZY, de la cession d'un ensemble immobilier au Centre Hospitalier, de la cession d'un bâtiment 149 rue de Merville à M. RAFFIK, de la cession d'une parcelle de terrain avenue de Saint-Omer à la S.C.I. LYS HOTEL III, ont été placés et des comptes à terme ont été souscrits,

32(2). - La Ville d'HAZEBROUCK mettant à la disposition de l'association Ghilde et Confrérie Saint-Sébastien un bâtiment rue de Vieux Berquin, la collectivité s'est engagée à prendre en charge les frais d'énergie à concurrence de certains montants par an pour l'électricité et le fioul,

32(3). - La Ville d'HAZEBROUCK mettant à disposition de l'association ZEMO PARK un bâtiment situé rue des Tisserands, la collectivité s'est engagée à prendre en charge les frais d'énergie (gaz et électricité) à concurrence d'un certain montant,

32(4). - L'article 3 de la convention entre la Ville d'HAZEBROUCK et la S.C.I. JBL INVESTISSEMENTS concernant la location d'un bâtiment et de ses équipements, rue Hollebecque, a été modifié en vue de préciser que le montant du loyer est un prix hors taxes,

32(5). - Dans le cadre de la consultation pour l'acquisition d'une balayeuse pour le service « voirie », une offre de reprise pour la balayeuse HAKO CITYMASTER mise en service en 2004, a été conclue avec la société APPLIED FRANCE,

32(6). - Dans le cadre de la consultation pour l'acquisition d'un compresseur pour le service Régie des Eaux, une offre de reprise du compresseur INGERSOLL a été conclue avec la société PHILMAT,

32(7). - Un avenant n° 1 a été passé au contrat de suivi de prestations de services, d'analyses et d'assistance technique restauration, contracté avec la société S.A.S. SILLIKER FRANCE/CLABO CONSEIL, concernant la restauration municipale, pour des analyses complémentaires,

32(8). - Une convention a été signée entre la Ville d'HAZEBROUCK et l'association ORME ACTIVITES d'HAZEBROUCK pour les travaux de gommage et de nettoyage de tags sur le territoire de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009,

32(9). - La Ville d'HAZEBROUCK a mis à la disposition de l'association HOUTLAND COUNTRY DANCERS, la salle de sports Jean Macé, les vendredis de 19h30 à 21h30, mise à disposition gratuite prenant effet au 1^{er} avril 2009,

32(10). - La Ville d'HAZEBROUCK a mis à la disposition du Triathlon Club d'HAZEBROUCK les installations de la Piscine Municipale aux jours et heures définis dans la convention d'occupation, mise à disposition gratuite prenant effet au 1^{er} mars 2009,

32(11). - *La Ville d'HAZEBROUCK a mis à la disposition du Sporting Club Hazebrouckois, la salle de musculation située dans les locaux de l'espace Omnisports Henri Desbuquois, du lundi au samedi hormis lors des manifestations officielles, salle Desbuquois, mise à disposition gratuite prenant effet au 1^{er} avril 2009,*

32(12). - *La Ville d'HAZEBROUCK a mis à la disposition de la Compagnie de Gendarmerie d'HAZEBROUCK (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie et Commandement) les installations de la Piscine Municipale aux jours et heures définis dans la convention d'occupation, mise à disposition gratuite prenant effet au 1^{er} mai 2009,*

32(13). - *Dans le cadre du Spectacle P'tit Monde 2009, une garantie du 25 mars au 27 mars 2009 a été demandée pour une exposition temporaire, auprès du Cabinet d'assurances Philippe COULON,*

32(14). - *Dans le cadre de la Fête du Sports 2009, un contrat a été signé entre la Ville d'HAZEBROUCK et la société IXTREME PROD S.A.R.L. pour un spectacle, Salle Henri Desbuquois le 30 Mai 2009,*

32(15). - *Durant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009, 3 concessions deux places et une concession en columbarium au cimetière Saint-Eloi, 2 concessions deux places et 4 concessions en columbarium au cimetière Notre Dame, 3 concessions deux places, 1 concession trois places et 2 concessions en columbarium au cimetière du Rocher, ont été délivrées ; d'autre part, il a été procédé à la reprise de 6 concessions au cimetière Saint-Eloi et à la reprise de 2 concessions au cimetière Notre Dame, concessions expirées en 2006,*

FONDATION DEPOORTER

Après avis de la Commission Administrative, réunie le 23 juin 2009,

33. - **ADOPTE**, les modifications et compléments de tarifs mensuels pour l'année scolaire 2009/2010,

34. - **AUTORISE**, Monsieur le Maire, Président de la Commission Administrative, à lancer une consultation selon l'article 28 du Code des Marchés Publics pour les travaux de rénovation de toiture du bâtiment rue de l'Eglise, ainsi que la demande de subvention auprès du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais,

35. - **REND COMPTE** de la décision relative à la signature d'un avenant de régularisation au contrat d'assurance n° 54033580 auto 4 roues passé avec la compagnie d'assurances Générali France Assurances, suite au nombre de sorties déclaré durant la période du 18/09/2007 au 17/09/2008.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des rapports suivants :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre.

Rapport annuel du Syndicat Mixte pour le Scot de Flandre Intérieure

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h50.

Hazebrouck, le 3 juillet 2009

**LE MAIRE,
Vice Président du Conseil Général du Nord,**

Jean-Pierre ALLOSSERY